



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DÉLIBÉRATION n° 2025/03/056  
Fonction publique – personnels contractuels**

**Séance du 31 mars 2025**  
**Date de convocation : 18 mars 2025**  
**Membres en exercice : 33**  
**27 présents – 30 votants**  
**Le quorum est atteint.**

**OBJET :** Délibération annuelle pour 2025, autorisant le recrutement d'agents contractuels sur les emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à l'accroissement saisonnier d'activité (en application de l'article 332-23 2° du code général de la fonction

**L'an deux mille vingt-cinq, le trente et un mars à dix-neuf heures, le conseil municipal de Vauvert (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Bizet, sous la présidence de Monsieur Jean DENAT, maire en exercice.**

**Présents :**

Jean DENAT, Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Chantal LAIR-LACHAPELLE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Serge GARNIER.

**Absents ayant donné procuration :**

Magali NISSARD a donné procuration à Jean DENAT  
Sandrine RIOS a donné procuration à Jean-Louis MEIZONNET  
Agnès AUGUSTE a donné procuration à Serge GARNIER

**Absents :**

Carole CALBA  
Emmanuelle GAVANON  
Jean-Pierre GUSAÏ

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : **Michel MATIVAL a été élu par 25 voix pour** (Jean DENAT (2), Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Chantal LAIR-LACHAPELLE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD) **et 5 voix contre** (Jean-Louis MEIZONNET (2), René GIMENEZ, Serge GARNIER (2)).

Suite délibération n° 2025/03/056

RAPPORTEUR : M. Jean DENAT, maire

EXPOSE :

**VU** le code général de la fonction publique.

**Conformément** à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de l'ouverture de la saison estivale 2025, il convient de renforcer les effectifs des services de la direction de la culture et de l'évènementiel notamment au sein du service de la régie technique et du service de programmation évènementielle et animations ainsi que du centre culturel et sportifs de la maison pour tous.

Etat des besoins :

- **Régie technique**

- Création de 2 postes d'adjoint technique contractuels à temps complet, pour une durée allant du 14 avril au 31 août 2025 inclus et rémunérés sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique,
- Création de 1 poste d'adjoint technique contractuels à temps complet, pour une durée allant du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre 2025 inclus et rémunérés sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique,
- Création de 2 postes d'adjoint technique contractuels à temps complet, pour une durée allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2025 inclus et rémunérés sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique.

- **Programmation évènementielle et animations**

- Création de 1 poste d'adjoint technique contractuels à temps non complet de 30 heures hebdomadaires, pour une durée allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2025 inclus et rémunérés sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique,

- **Piscine**

- Création de 3 postes d'adjoint technique contractuels (**surveillant de nuit**) à temps complet, pour une durée allant du 10 mai 2025 au 10 septembre 2025 inclus et rémunérés sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique,

PROPOSITION : Le rapporteur propose au Conseil municipal :

- D'approuver la création des postes définis ci-dessus,
- Sous réserve que les conditions sanitaires le permettent, d'autoriser M. le Maire au vu de ces besoins à procéder au recrutement d'agents contractuels sur les emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à l'accroissement saisonnier d'activité des services municipaux,
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2025.

Suite délibération n° 2025/03/056

**DECISION** : Le conseil municipal, oui l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré  
**DECIDE**

**D'adopter la proposition du rapporteur par 25 voix pour** (Jean DENAT (2), Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Chantal LAIR-LACHAPELLE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD) **et 5 voix contre** (Jean-Louis MEIZONNET (2), René GIMENEZ, Serge GARNIER (2)).

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Le maire,**



**Jean DENAT**



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....
- sa notification le.....
- sa publication le.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du .....

Pour le maire par délégation,

La directrice générale des services,  
Yolande Cavalier

Envoyé en préfecture le 17/04/2025

Reçu en préfecture le 17/04/2025

Publié le 17/04/2025



ID : 030-213003411-20250331-DE202503\_0056-DE